

## Appel à manifestation d'intérêt

### IA pour tous



**Date butoir :** 14 décembre 2025

### Présentation de l'AMI

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à soutenir l'organisation d'actions de sensibilisation autour de l'IA à destination du grand public par des associations de médiation numérique. Ces actions peuvent être menées sous différentes formes (jeux, Café IA...). Elles doivent être réalisées au 1er semestre 2026, et en particulier pendant la Semaine de l'IA pour Tous, qui aura lieu du **15 au 21 juin 2026**.

Cet AMI s'adresse aux **associations de loi 1901**, portant des activités de médiation numérique, qui s'engagent dans le cadre de ces activités à véhiculer une vision émancipatrice de la médiation numérique, favorisant l'autonomie des personnes et le développement de leur esprit critique et à ne pas faire la promotion d'un outil, d'une marque ou d'une technologie spécifique.

### Quelques chiffres

- ➔ **15** structures associatives financées (d'autres vagues de financement pourront être mises en oeuvre courant 2026)
- ➔ **10** événements de sensibilisation à l'IA à organiser, dont 2 pendant la Semaine de l'IA pour Tous
- ➔ **1 500** euros distribués à chaque structure sélectionnée

## Calendrier et candidature

- **14 décembre 2025** : Clôture de la phase de candidature.
- **5 janvier 2026** : Annonce des structures financées.
- **Courant janvier 2026** : Contractualisation, planification et déploiement des 1ères activités.
- **Juin 2026** : Semaine de l'IA pour Tous et organisation de minimum 2 animations.
- **Juillet 2026** : Date limite d'organisation des animations.

Les candidatures sont priorisées selon leur date de soumission. Nous vous invitons à candidater au plus vite.

[Lien pour candidater](#)

## Engagement des parties prenantes de l'AMI

### **Critères d'éligibilité :**

- Être une association de loi 1901 ;
- Avoir au moins une personne de son équipe interne dont 50 % ou plus des activités sont des actions de médiation numérique auprès du grand public.

### **En répondant, les structures s'engagent à :**

- Organiser au moins 10 animations autour de l'IA à destination d'au moins 15 personnes chacune, dont 2 pendant la Semaine de l'IA pour tous (du 15 au 21 juin 2026) ;
- Référencer les animations suscitées sur le calendrier des événements dédié ;
- Utiliser l'outil d'inscription mis à disposition par La Mednum pour ces activités ;
- Pour les événements organisés pendant la Semaine de l'IA pour tous, utiliser le kit de communication mis à disposition (charte graphique, logo de la Semaine de l'IA pour tous...) dans les supports créés en amont et pendant ces événements ;
- Lors des événements organisés, s'engager à ne pas faire la promotion d'un outil IA en particulier, mais à faire une sensibilisation la plus objective possible,

- comportant une dimension encapacitante et développant l'esprit critique.
- ➔ Diffuser le questionnaire d'évaluation et de satisfaction en fin de chaque animation, permettant la génération d'un certificat de participation automatique pour chaque participant ;
  - ➔ Répondre à un questionnaire d'impact après chaque événement (destiné aux animateurs d'événements) ;
  - ➔ Répondre à un questionnaire de bilan à la fin des 10 événements (destiné à la structure).

#### **La Mednum s'engage à :**

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, La Mednum s'engage à :

- ➔ Mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion de l'inscription, la diffusion et l'évaluation des animations ;
- ➔ Communiquer le plus largement possible sur l'événement La Semaine de l'IA pour tous et sur les animations organisées dans le cadre de cet AMI et particulièrement ceux organisés pendant La Semaine de l'IA pour tous ;
- ➔ Verser une somme forfaitaire de 1500€ HT. à la signature de la convention.

#### **Procédure de sélection**

Afin de garantir une sélection objective des associations financées par l'appel à manifestation d'intérêt « IA pour tous », nous avons défini un système de critères pondérés :

<b>Critère</b>	<b>Statut</b>	<b>Pièces justificatives à fournir lors de l'attribution</b>
Avoir un statut associatif	Obligatoire	N° de NDA ou la publication au Journal Officiel
Organiser au moins 2 événements pendant la Semaine de l'IA pour Tous	Obligatoire	Déclaration sur l'honneur via la charte d'engagement
Avoir au moins un·e salarié·e ayant au moins 50% de son	Obligatoire	Déclaration sur l'honneur via la charte d'engagement

temps sur des missions de médiation numérique		
Etre sociétaire de La Mednum	+1 point	Pas de justificatif demandé
Avoir une personne formée à l'animation de temps de sensibilisation IA (formation Café IA ou autre)	+1 point	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la formation est « Animer un Café IA », pas besoin de justificatif</li> <li>- Si c'est une autre formation : justificatif de suivi</li> </ul>
Avoir déjà organisé une action de sensibilisation autour de l'IA	+1 point	Déclaration sur l'honneur

**Une attention particulière sera portée à la localisation des associations sélectionnées**, afin de garantir une diversité de lieux d'intervention et de territoires couverts.

Dans cette première session d'appel à manifestation d'intérêt, **il ne pourra pas y avoir plus de 2 candidatures acceptées par région.**

Lorsque la phase de candidature est terminée, un comité de sélection, composé d'acteurs de la médiation numérique et de partenaires sera organisé pour sélectionner les associations candidates. La vérification des critères obligatoires et facultatifs y sera réalisée, et une note bonus sera attribuée le cas échéant.

Les demandes seront acceptées selon l'ordre de priorité suivant :

1. **Le nombre de points**, calculés à partir des critères mentionnés ci-dessus
2. **La situation géographique**, afin de proposer des animations partout sur le territoire français
3. **La date de candidature**, dans le cas où des structures d'un même territoire ont le même nombre de points.

Plus d'informations [sur notre site internet](#) ou en écrivant à l'adresse [contact@lamednum.coop](mailto:contact@lamednum.coop).